
PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITE DIRECTEUR – GOLDEN CLUB SUBAQUATIQUE

Du mardi 25 octobre 2022

Maison des associations – 2 rue de la Cordière 69800 SAINT PRIEST

Ordres du jour

Sujet I.01 – Actions Post Élections	4
Sujet I.02 – Actions secrétariat	4
Sujet I.03 – Chantier Piscines	5
Sujet I.04 – Mission 2022-26	5
Sujet I.05 – Point Matériel	5
Sujet I.06 – Sorties	7
Sujet I.07 – Trésorerie	7
Sujet I.08 – Site Golden	8
Sujet I.09 – Bar	8
Sujet I.10 – Questions diverses	9
Sujet I.11 - Prochaines réunions	9

Présidente de séance : Laure ORTINO/Lionel AUDOUY

Secrétaire de séance : Patricia AUDOUY

<u>Membres comité directeur présents (15) :</u>	<u>Membres comité directeur excusés :</u>
ORTINO Laure (Présidente) AUDOUY Lionel (Président Adjoint et Directeur Technique) DE BREBISSON Jaime (Secrétaire) AUDOUY Patricia (Secrétaire adjointe) LAMBIN Rémy (Trésorier) DAVID Olivier (Directeur NEV) – en visioconférence PELLETIER Christophe (Directeur Matériel) FABRIS Ghislaine (Directrice sorties) COURSAT Valérie (Adjointe sorties) BALANCHE Marc (Directeur Biologie) CHRISTOT Florian (Directeur bar et salle) BEAUDIQUEZ Thierry (webmaster) GROSBOIS Guy (Administrateur) ORTINO Cédric (Administrateur) MOREL Arnaud (Administrateur)	TENNERONI Isabelle (Trésorière adjointe) DEMEESTER Joyce (Adjointe bar et salle) VANHILLE Yohann (Administrateur) DURAND Gérard

Le quorum est atteint : 15 membres du comité directeur présents. Quorum atteint quand 2/3 des membres présents (12 membres).

Sujet I.01 – Actions Post Élections

- **Déclaration** en préfecture faite le 20 octobre 2022. Le changement de bureau avec les mails associés a été transmis à la FFESSM nationale, FFESSM AURA, FFESSM CODEP69, service des sports, service de la vie associative et l'OMS de Saint Priest.
- **Les boîtes mails fonctionnelles** du président et de la secrétaire du mandat précédent seront closes dès à présent car cela génère une source de confusion du fait que les mails envoyés à ces adresses aboutissent et n'informent pas les envoyeurs du changement de boîtes mails fonctionnelles.
- Le Golden a pu obtenir une boîte aux lettres qui se situe devant le bâtiment du Radar. La clef sera déposée au local matériel.
- **Transfert fonction trésorerie** : Thierry a fourni un document retraçant les principales informations. Le trésorier et la trésorière adjointe ont prévu de se rencontrer dans les jours à venir. Il restera à prendre un rendez-vous avec Thierry pour répondre aux diverses questions. BENAMER Zine Eddine, ancien trésorier, a toujours en sa possession les chèquiers du club. Prévoir de les récupérer.
- **Clés des locaux du Radar** : Laure a récupéré une partie des clés. Certaines clés sont à récupérer auprès de Zine Eddine. Nécessité d'établir un listing des personnes ayant des clés. Afin de limiter le nombre de clés à reproduire, les clés du local compresseur et de la salle de cours/convivialité sont entreposées dans le local matériel.
Voir avec la mairie pour changement du barillet de la porte d'entrée arrière du Radar car celui-ci dysfonctionne et n'est, à priori, pas réparable.

Sujet I.02 – Actions secrétariat

- **Bilan Inscription** au 25 octobre 2022 : 101 adhérents.
- **Modalités approbation des procès-verbaux des comités directeurs** : Il est décidé, par le comité directeur, que la validation de ceux-ci se fera uniquement par les membres du bureau (président, secrétaire, trésorier) et que la divulgation aux adhérents du Golden Club sera réalisée dans les plus brefs délais.

- **Fournitures** : Le budget rentre dans les frais généraux. Chaque commission devra fournir une liste de ses besoins en fournitures. La commande sera passée fin novembre 2022.

Sujet I.03 – Chantier Piscines

Nécessite de rester en veille par rapport à ce sujet. Gérard se propose de suivre le dossier.

Sujet I.04 – Mission 2022-26

Le document ci-joint (*annexe n°1*) présentant le club, ses activités, ses objectifs sera envoyé fin novembre à la vie association, service des sports, les élus et les responsables des piscines.

- Le club de natation du SAL renouvelle son parc de palmes et propose de nous faire don de leurs anciennes palmes.

Sujet I.05 – Point Matériel

Le directeur matériel est Christophe PELLETIER. Il sera formé rapidement au gonflage.

Les autres membres de la commission matérielle sont : Thierry BEAUDIQUEZ, Arnaud MOREL, Arnaud LEPERCQ, Cédric ORTINO, Florent BUISSON.

- **Organisation pour la récupération et rendu du matériel** :
 - **Piscine** : Les référents de niveau continuent à faire leur demande de matériel à la commission matériel au préalable de la séance. La récupération et le rendu du matériel peut être fait par les encadrants conjointement avec la commission matérielle. Cette activité reste sous la responsabilité du responsable matériel.
Afin de limiter les gonflages et au vu des besoins pour l'activité piscine, les blocs de plus de 100 bars seront identifiés par une pastille jaune et mis à part des blocs à gonfler. Ceux-ci seront utilisés pour les séances piscine.
 - **Sorties milieu naturel** : La commission matérielle prend connaissance du matériel réservé par l'intermédiaire du site d'inscription.

- **Dysfonctionnement du matériel** :

Le matériel dysfonctionnant est à déposer sur le bureau du local matériel avec une étiquette indiquant le problème rencontré.

Une information sur l'entretien du matériel sera à intégrer dans les cursus de formation.
La commission matérielle gère l'entretien du matériel et du compresseur.

- **Gonflage des blocs :**

Les personnes habilitées à gonfler sont celles qui ont été formées. Une liste doit être établie et transmise à la présidente, au directeur matériel, au service des sports avec un affichage au local matériel.

- **Technicien d'Inspection Visuelle (TIV) :** Plusieurs dates de formation sont proposées par la commission technique départementale (CTD) et sont disponibles à l'inscription sur le site de la CTD69 <https://technique.codep69-ffessm.fr/>

Si plusieurs personnes sont intéressées, possibilité de faire une formation en intra club. Définir le nombre de personnes intéressées.

- **Matériel :**

Les détendeurs obsolètes ne doivent plus être utilisés. Les détendeurs doivent être de qualité pour pouvoir être utilisés aussi bien en piscine qu'en milieu naturel.

7 détendeurs non utilisés vont être remis en service : 60 euros/détendeur.

4 flexibles défectueux : 30 euros/ flexibles

6 embouts à changer 6 euros/embout = 36 euros.

Total = 576 euros.

A prévoir :

- Révision du compresseur : Temps de gonflage au club d'environ 40 heures/an. Coût d'environ 320 euros. Prix à moduler suivant la réserve en matériel disponible (huile....).
- Changement du premier étage du compresseur ainsi que les flexibles : demande de subvention à la mairie.

Une réflexion est à mener sur le renouvellement des blocs 12 litres longs (16 blocs).

Pour information, le coût, pour un bloc :

- D'une requalification est de 40 euros
- D'un robinet neuf : 120 euros
- D'une peinture : 80 euros

Un point plus précis est à effectuer pour le prochain CD.

Sujet I.06 – Sorties

- La commission sortie est en cours de réflexion sur un voyage club début octobre 2023 en Corse (autour de 800 euros pension complète + plongées) hors transport pour la semaine.
Proposition du comité directeur pour d'autres destinations : Egypte, Mexique...
Sondage à réaliser auprès des adhérents afin de déterminer leurs souhaits (destination, période, budget....) et d'entreprendre une prospection lors du salon de la plongée en janvier 2023.
- Acompte pour les sorties** : Actuellement l'acompte demandé est de 50 euros. Les prestataires (hébergement et club) demandent presque systématiquement le versement du solde avant la sortie et la défection d'un participant engage financièrement le Golden Club de façon importante. Il est demandé le passage à un acompte de 100 euros.

RESOLUTION : ACOMPTE DE 100 EUROS POUR LES SORTIES PLONGEES

CONTRE	ABSTENTION	POUR
1	2	12

ADOpte A L'UNANIMITE

- Utilisation d'HelloAsso** : Permet de payer en CB via le site internet d'HelloAsso. Le principe repose sur la nécessité du paiement pour valider l'inscription.
Cette proposition ne sera pas retenue pour des raisons techniques d'intégration dans le site de gestion du Golden.

Sujet I.07 – Trésorerie

Il est demandé à chaque commission d'avoir élaboré un budget prévisionnel pour le prochain CD.

- A ce jour, la **location du matériel** lors de sorties était de 1,25 euros/plongée et de 4.5 euros pour la NEV. Souhait d'abolir cette participation car représente un travail conséquent pour le trésorier et rapporte environ 50 euros par an.

RESOLUTION : ABOLITION DU COUT DE LOCATION MATERIEL POUR LA SECTION PLONGEE ET NEV

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	2	13

ADOpte A L'UNANIMITE

- Proposition d'un **chèque de caution** de 300 euros donné en début de saison mais non encaissé.

RESOLUTION : CHEQUE DE CAUTION DE 300 EUROS PAR PERSONNE

CONTRE	ABSTENTION	POUR
2	4	9

ADOpte A L'UNANIMITE

Sujet I.08 – Site Golden

Ce sujet est reporté ultérieurement

Sujet I.09 – Bar

- La commission bar souhaite **fêter les anniversaires** des adhérents. Le RGPD ne permet pas de divulguer la liste des adhérents avec leur date de naissance. Il est décidé que les anniversaires seront souhaités tous les derniers jeudis du mois aux personnes le désirant.

- **Des animations type repas** communs à thème seront organisées au cours de la saison.

La commission bar souhaiterait une augmentation du prix des cartes de bar afin de pouvoir proposer un accompagnement aux boissons le jeudi soir (chips, cacahuètes...). A ce jour la carte est au prix de 20 euros pour 20 cases (1 euros la case). Il est proposé une carte de 16 cases pour 20 euros (1,25 euros la case).

CONTRE	ABSTENTION	POUR
4	1	10

ADOpte A L'UNANIMITE

Le local du Radar nécessite un entretien régulier. La commission bar va se charger de définir des groupes ménages à partir du listing des adhérents afin d'assurer l'entretien régulier de ce local.

Sujet I.10 – Questions diverses

Thierry propose la création d'une newsletter (1 par mois) et d'un concours photo. Souhait d'un budget de 150 euros.

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	1	14

ADOpte A L'UNANIMITE

Sujet I.11 - Prochaines réunions

Mardi 3 janvier 2023 20h

Mardi 4 avril 2023 20h

La présidente Le président adjoint

La secrétaire adjointe

Le trésorier

Laure ORTINO

Lionel AUDOUY

Patricia AUDOUY

Rémy LAMBIN






Annexe n°1 :

Golden Club Subaquatique numéro Fédéral 14690045

Nos ambitions :

Notre ambition première est d'offrir au sein de notre club une multitude d'activités Subaquatiques adressant tous les profils de notre collectivité : du jeune au sénior, du sédentaire au sportif.

Depuis plusieurs années, nous avons plusieurs sections telles que la plongée, l'environnement et la biologie sous-marine, la nage en eaux-vives qui fonctionnent très bien. Nous souhaiterions élargir nos sections vers de nouvelles activités telles que la plongée sportive en piscine et l'apnée. Nous souhaiterions également élargir notre public vers les jeunes et les sédentaires.

Nous avons pour projet d'ouvrir une section Sport santé en seconde partie de saison. Cette section adressera deux niveaux : Santé Bien-être et Sport sur ordonnance.

De plus nous nous sommes rapprochés du club de natation SAL afin d'élaborer un partenariat pour faire découvrir et former un jeune public à nos activités.

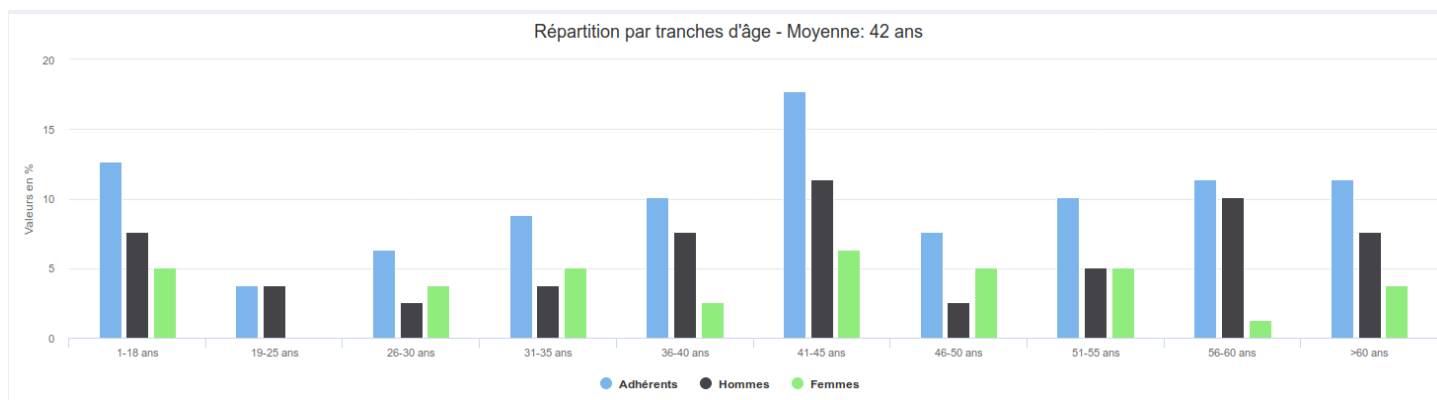
Nous devrions par ces actions augmenter de 50% notre nombre moyen d'adhérent (100 personnes aujourd'hui) sur la prochaine olympiade.

Un peu d'histoire :

Le golden est une association de la FFEISSM (Fédération Française Etudes et Sport Sous-Marin) et à été créée le 6 août 1969 (soyons précis)...

Nous sommes une centaine d'adhérents. Nous pratiquons essentiellement les activités de Plongée sous Marine et Nage en Eaux-Vives.

La moyenne d'âge est aux alentours de 42 ans avec un éventail de 14 à 70 ans.



Nos terrains de jeux :

L'entretien physique et le perfectionnement de nos pratiques sont faits sur les créneaux piscine du mardi (Mendes France) et jeudi (Canetons).

Nos lieux de pratique à proximités sont la base nautique de Saulx Brenaz

(<https://www.facebook.com/espaceeauvive.saultbrenaz>) pour la NEV et celle de Chamagnieu Plongée

(<https://www.chamagnieuplongee.com/>) pour la plongée ainsi que la fosse à plongées de Meyzieu

(<https://www.ucpa.com/centres-sportifs/les-vagues-meyzieu>)

Nos Actions

Pour la nage en eaux vives, au-delà de faire découvrir notre activité et de descendre les plus belles rivières de France, notre club a pour objectif de se situer sur le podium de toutes les catégories et devenir le meilleur club NEV de France.

Nos encadrants font partie de l'élite française et organisent également des événements liés à l'activité, des formations d'élèves et de cadres.

Le Golden Club a participé au Championnat du monde de nage en eau vive en octobre 2018, qui se tenait à Queenstown en Nouvelle Zélande (Riverboarding World Championship).

Pour la plongée, au-delà d'aller plonger en Lac ou en Mer, notre club a pour objectif de faire découvrir les multiples facettes de notre activité (plongée technique, Photos, Bio...). Nous avons la capacité de pouvoir former à tous les niveaux existant au sein de notre fédération que ce soit au niveau plongeur ou encadrant.

Le Golden Club est adhérent de Longitude 181, association de protection des océans et en cours de labellisation ECOSUB délivré par notre fédération pour les clubs en faveur du développement durable et des activités subaquatiques responsables.

<https://www.longitude181.org/>

<https://ffessm.fr/s-impliquer/ecosub>

Nous avons la volonté d'être un acteur local et régional, pour cela nous avons parmi nos membres la secrétaire et le président adjoint du Comité Régional du Rhône ainsi que le président adjoint du Comité Technique Régional et nous sommes en plus membre du comité directeur de l'OMS de Saint Priest.

Nous voulons aussi rester à un haut niveau de la photographie sous-marine avec comme exemple Jean-Raphael Tordoir qui a obtenu le 1er prix au 40ème championnat de France de photo sous-marine qui s'est déroulé fin août à Marseille. Pour faire découvrir cette activité, nous avons organisé une exposition en 2017 à l'aquarium de Lyon rassemblant des photos sous-marines de nos adhérents.

Nos moyens humains :

Le Club a la chance d'avoir de nombreux encadrants permettant de pouvoir dispenser presque l'ensemble des formations en plongée et nage en eau vive

En plongée : 2 MF2, 5 MF1, 12 initiateurs

En Nage en Eau Vive 1 MF2 (le seul de Rhône Alpe) 1 MF1

Les formations engagées sur cette nouvelle saison :

En plongée : 12 Niveaux 1, 12 Niveaux 2, 3 préparations à l'Initiateur, 4 préparations au MF1 et 1 préparations au MF2.

En Environnement et biologie subaquatiques : 8 personnes en Formations PB1. Nous sommes de plus impliqués dans la formation départementale.

Nos moyens matériels :

Le Golden Club dispose de tout le matériel nécessaire pour pouvoir débiter en plongée et en Nage en Eau Vive, cela permet aux nouveaux membres de s'essayer à nos activités à moindre coût et d'acquérir petit à petit son matériel personnel.

Le Club dispose aussi d'un compresseur (propriété de la mairie) permettant de gonfler nos bouteilles de plongée.

Nous avons pour projet de renouveler une partie de notre parc matériel afin de disposer d'outils d'actualité.

Nos valeurs :

Convivialité, Partage et Bienveillance.

Ces derniers mois ont été difficiles. Le club vit essentiellement autour de la piscine et des échanges post piscine.

La fermeture des piscines et le non-accès aux locaux ont impactés fortement notre effectif malgré des animations par Visio conférences. Nous avons perdu environ 20% de nos adhérents.

Grace à des actions de promotions (Facebook, Google, Le progrès, Couleur, le forum..) ainsi que l'aide des acteurs de la municipalité (service des sports), nous avons pu retrouver notre effectif d'avant covid.

Notre santé financière :

Le Golden Club a une santé financière saine avec des fonds propres autour de 25000€, la saison 2021-2022 a été plus difficile car pour relancer les activités du club et compenser les périodes COVID l'adhésion était passée de 94€ à 54€

Nos besoins :

En fort lien avec Mr Philippe Treynard, la possibilité d'avoir pu regrouper nos locaux Compresseur, Matériel et Administratif sur un même site (le Radar) avec la possibilité de se garer facilement nous a fortement aidé. Toutefois, ces locaux restent très étroits pour le nombre d'adhérents du club.

Nous souhaitons être pleinement intégré dans le projet de rénovation de la piscine Mendes France. La possibilité de regrouper l'ensemble de nos locaux et être proche de nos bassins d'activités nous fait rêver.

Idéalement, des lignes d'eau de 50m nous faciliterait les entraînements, il est en effet difficile de tourner avec des palmes.

Une profondeur de 3m minimum nous permettrait de pratiquer d'autres types d'exercices et d'aller plus vite dans nos formations.

Nous aimerions un accès au matériel pédagogique ou d'animation type Ballons, cerceaux, plombs... ceux-ci sont en effet sous clés.

Nous avons de multiples réunions de formations en salle, la disponibilité et l'accès au centre nautique Mendes-France est une réelle valeur ajoutée.

Nous effectuons des sorties mensuelles lointaines (à plus de 300km) impactant fortement le budget de nos adhérents. S'il existait la possibilité d'avoir un minibus (ou autre) de la municipalité cela nous faciliterait l'accès aux sorties au plus grand nombre.

Nous sommes fortement attachés à la ville de Saint Priest. Nous sommes ouverts à participer à tout type de démonstration et/ou animation comme dans le passé avec l'école de sport, le Téléthon ou le raid urbain

Annexe (Niveaux de Plongée)

Plongeur Niveau 1 :

Le plongeur niveau 1 peut pratiquer la plongée en scaphandre en exploration dans la zone de 0 à 20 mètres au sein d'une palanquée encadrée par un plongeur guide de palanquée (niveau 4) ou un moniteur (Initiateur E2, Moniteur Fédéral MF1 ou MF2)

Plongeur Niveau 2 :

Le plongeur niveau 2 peut pratiquer la plongée en scaphandre autonome en exploration dans la zone de 0 à 40 mètres au sein d'une palanquée encadrée par un plongeur guide de palanquée (niveau 4) ou un supérieur.

Le plongeur niveau 2 pratiquer la plongée en scaphandre autonome en exploration sans guide de palanquée ou moniteur dans la zone de 0 à 20 mètres, au sein d'une palanquée de 2 ou 3 plongeurs de niveau au moins équivalent (si le plongeur est majeur et sur autorisation du directeur de plongée).

Plongeur Niveau 3 :

Le plongeur niveau 3 peut :

- En l'absence d'un directeur de plongée : pratiquer en autonomie complète la plongée en scaphandre autonome en exploration dans la zone de 0 à 40 mètres, au sein d'une palanquée de 2 ou 3 plongeurs de niveau au moins équivalent ;
- En présence d'un directeur de plongée responsable du groupe de plongeurs : pratiquer en autonomie complète la plongée en scaphandre autonome en exploration dans la zone de 0 à 60 mètres, au sein d'une palanquée de 2 ou 3 plongeurs de niveau au moins équivalent, si, et seulement si, le directeur de plongée donne son accord.

Plongeur Niveau 4 :

Le plongeur niveau 4 peut guider en exploration une palanquée de 4 plongeurs de tous les autres niveaux inférieurs dans la limite de la profondeur fixée par les prérogatives du plongeur de niveau minimal :

- 0 à 20 mètres pour les plongeurs niveau 1
- 0 à 40 mètres pour les plongeurs niveau 2

En outre, il conserve ses prérogatives d'évolution en autonomie acquises au niveau 3 :

Moniteur E1 - initiateur de club

- Surveillance et organisation des séances en bassin, dans la zone des 6 mètres ;
- Responsabilité d'enseignement en bassin, dans la zone des 6 mètres ;
- Encadrement dans la zone des 6 mètres ;
- Réaliser des baptêmes de plongée

Moniteur E2

En plus des prérogatives du E1, l'initiateur titulaire du brevet de plongeur niveau 4 peut :

Enseigner la plongée au sein d'un club, dans la zone des 20 mètres (jusqu'au niveau 4), sous la direction d'un moniteur fédéral 1er degré

Le Moniteur Fédéral 1er degré (MF1)

Les prérogatives réglementaires du MF1 sont définies par le Code du Sport¹. Y sont inclus en particulier :

- L'enseignement de la plongée dans l'espace 0 - 40 mètres, tous niveaux
- La pratique de la plongée en autonomie dans l'espace 0 - 60 mètres.

De plus, le MF1 peut :

- Assurer les fonctions de directeur de plongée
- Signer les carnets de plongée
- Valider les épreuves et décerner les brevets de plongeur niveau 1 à niveau 3

Le Moniteur Fédéral 2ème degré (MF2)

Il peut faire partie des jurys des niveaux FFESSM capacitaires (Niveau 4), initiateur et MF1

Le 2e degré peut enseigner au-delà de 40m aux plongeurs, à l'air ou aux mélanges autres que l'air (sous réserve de qualification).

Participe aux stages finaux organisés par le Comité Technique Régional des stagiaires MF1 et MF2 et valide les séances réalisées lors des formations sur livrets pédagogiques

Plongeur Bio 1 et 2

“Voir, comprendre, aimer, respecter”... Cette discipline a pour objet de faire découvrir au plus grand nombre de plongeurs, la richesse et la diversité de la vie subaquatique pour mieux la préserver.